



Mon employeur veut porte plainte contre moi

Par **Amelb**, le **17/03/2017** à **15:03**

Bonjour à tous,

J'ai besoin de votre aide !

Mon fin de CDD se termine le 31 mars et depuis 1 mars je suis en arrête de travail cause de dépression professionnel et ma collègue aussi.

L'employeur il est en rage contre nous et surtout contre moi. L'employeur ment et crée des histoires infondées envers moi comme par exemple que j'étais venu au bureau un soir et que j'ai pris mes feuilles de congés. Sachant que j'ai toujours fait des copie de mes feuilles de congés et de présence au cas où et meme de mes fiches de paies.

Donc l'employeur veut porte plainte pour dérober des documents administratives donc feuilles de congés alors que c'est toutes à fait faux.

Je risque quoi. Et comment je pourrais me défendre ?

Merci de votre aide

Par **morobar**, le **17/03/2017** à **15:42**

Bonjour,

Il ne peut y avoir vol pour les documents dont vous pouvez prendre connaissance loyalement. S'agissant de documents que vous remplissez vous même, la notion de vol en devient farfelue.

Dites à l'employeur de prendre connaissance de l'article L 226-10 du code pénal pour savoir ce qui l'attend.